

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : **Jacques LEFERE** Date et signature (2) **28.06.98**
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Maintenance : CEDICOL (Convention)

CODE DE L'U.F.(3) 32410302 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION(4) 302
--------------------------------------	--------------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de page(s) **1**

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de page(s) **1**

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)	Classement du Conseil supérieur (1)
Technique <input type="checkbox"/>	Technique <input type="checkbox"/>
Economique <input type="checkbox"/>	Economique <input type="checkbox"/>
Paramédical <input type="checkbox"/>	Paramédical <input type="checkbox"/>
Social <input type="checkbox"/>	Social <input type="checkbox"/>
Pédagogique <input type="checkbox"/>	Pédagogique <input type="checkbox"/>
Agricole <input type="checkbox"/>	Agricole <input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de page(s) **1**

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de page(s) **2**

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de page(s) **1**

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de page(s) **1**

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3) 324103U21X1	Code du domaine de formation : (4) 302.
---------------------------------------------------	--------------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Certificat d'aptitude de technicien qualifié	CT	J	72
Cours sur la réglementation, la pratique, le contrôle et l'équipement des réservoirs à mazout	CT	J	24
Total des périodes			96

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant.

Signature
Jacques SOBLET
 Inspecteur. Le 25.08.98

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Signature
 A. COLLINET
 INSP. COORD.

Date :1.7. SEP. 1998.....

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'Administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

MAINTENANCE : CEDICOL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

- Répondre aux conditions de l'Arrêté Royal du 06 janvier 1978.
- Respecter la réglementation sur le stockage du mazout en régions Flamande, Wallonne et Bruxelloise.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

U.F. CHAUFFAGE ESST

A partir d'une installation simple de chauffage

- de réaliser le schéma des appareillages et de déterminer les différentes fonctions que l'on y retrouve à partir d'un plan d'ensemble ;
- de proposer une méthode logique de dépannage et remèdes appropriés à partir de la description d'un dysfonctionnement d'un équipement ;
- de réaliser le montage d'une installation de chauffage ;
- de contrôler la mise en service d'une installation de chauffage ;
- d'entretenir une installation de chauffage dans le respect des règles de sécurité.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des l'U.F. « CHAUFFAGE ESST »

3. RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Sans objet.

4. PROGRAMME

4.1. Certificat d'aptitude de technicien qualifié

- ◆ Les huiles combustibles ; notion, origine, nature, recherche, extraction, distillation, caractéristiques principales et pratiques, essais et intérêt de ces essais pour le dépanneur ;
- ◆ Le stockage des huiles combustibles : réglementation, code de bonne pratique, les réservoirs et accessoires
- ◆ L'électricité : principes des éléments électriques des brûleur, réglementation, mise à la terre, mesure électriques – Volt- Ampère - Ohm – Watt- , appareils de mesure (utilisation), matériels et accessoires, mesures, résistances, pertes, raccordement moteur monophasé et triphasé, contacteur, disjoncteurs et autres appareils de protection.
- ◆ Les types de brûleurs à vaporisation, à pulvérisation, étude du brûleur à pulvérisation mécanique (HP), moteur, pompe, ventilateur, accouplement, transfo, câbles, électrodes, placement d'un brûleur sur le générateur de chaleur.
- ◆ Le gicleur : types et caractéristiques, la tête de combustion et la ligne de gicleur, réchauffage de la ligne.
- ◆ La régulation automatique : éléments de contrôle et de sécurité, types d'appareils, schémas, types de régulation automatique, éléments de régulation basse température, régulation intégrée, mise en fonctionnement et réglage.
- ◆ La combustion : généralités, réactions et équations, quantité d'air, produits, calcul du rendement, appareillage de contrôle, entretien, réparations et vérifications.
- ◆ Technologie de l'équipement mazout : tuyauteries, section, métal, accessoires, filtres, isolation, longueurs, etc..., un seul réservoir, produits réfractaires et isolants, théorie sur les cheminées, théorie du dépannage et de l'entretien.
- ◆ Film : « l'entretien systématique »
- ◆ Pratique : démontage des organes d'un brûleur (pompe, moteur, etc...), réglage électrodes, détermination du gicleur pour une puissance donnée, essais des pompes, utilisation du manomètre et du vacuummètre, exemples d'applications et détection des pannes, dépannage et entretien des appareils de régulation et de sécurité, montage, contrôle et essais de plusieurs systèmes de régulation, câblage, détection de pannes et d'erreurs de câblage au moyen d'instruments de mesure, analyse des régulations intégrées, exercice sur la mise au point d'un brûleur, choix du gicleur, pression, réglage de l'air de combustion, interprétation des mesures de combustion, mise au point des brûleurs, mise en panne et dépannage.
- ◆ Les échanges thermiques
- ◆ Les pertes de chaleur à l'ambiance

- ◆ La réglementation A.R. 6/1/78 et A.R.11/3/88
- ◆ Révision et exercices
- ◆ Test de combustion et dépannage
- ◆ Test d'électricité et de régulation
- ◆ Test oral
- ◆ Clôture de la session et remise des certificats

4.2. Cours sur la réglementation, la pratique, le contrôle et l'équipement des réservoirs à mazout.

- ◆ Réglementation concernant le stockage des combustibles de chauffage.
- ◆ Contrôles et tests de pression sur les réservoirs.
- ◆ Méthodes de contrôle de l'étanchéité des réservoirs.
- ◆ Protection cathodique.
- ◆ Applications pratiques et mesures.
- ◆ Réglementation en vigueur.
- ◆ Documents administratifs et attestations
- ◆ Responsabilité du technicien qualifié.
- ◆ Examen d'aptitude
- ◆ Tests théoriques
- ◆ Tests pratiques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

- Répondre à l'Arrêté Royal du 06 janvier 1978.
- Respecter les réglementations en vigueur dans les différentes régions sur l'environnement

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants